

**RAPPORT N° 04/2-35**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PROJET «3 BRASSEURS»**

**MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**  
**ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE DES BRASSERIES DIONYSIENNES**

Conformément aux Délibérations du Conseil Municipal des 21 mars et 6 mai 2003, la Commune a mis à disposition de la Société des Brasseries Dionysiennes le bâtiment cadastré section AD 505 sis Boulevard Lancastel à Saint-Denis, par bail administratif d'occupation temporaire signé les 17 et 18 février 2003. La durée du bail est de dix-huit ans et le projet du preneur est de créer un restaurant/ micro-brasserie.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt prévue par la Loi «GIRARDIN», la Société des Brasseries Dionysiennes souhaite céder les droits qu'elle détient en vertu de la Convention d'occupation temporaire à une Société en Nom Collectif dénommée «SNC des Brasseurs Equipements I», étant précisé que le gérant de cette dernière sera le même que celui de la Société des Brasseries Dionysiennes.

Cette opération nécessitant l'agrément express de la Commune, je vous demande de vous prononcer sur la cession des droits résultant de ladite Convention entre la Société des Brasseries Dionysiennes et la SNC des Brasseurs Equipements I et, en cas d'accord, de m'autoriser à signer l'Avenant au bail considéré reprenant cette modification.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/2-35**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 7 mai 2004**

**OBJET**

**PROJET «3 BRASSEURS»**

**MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE DES BRASSERIES DIONYSIENNES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-35 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la cession au profit de la SNC des Brasseurs Equipements I des droits détenus par la Société des Brasseries Dionysiennes dans le cadre du bail administratif d'occupation du bâtiment cadastré section AD 505 sis Boulevard Lancastel à Saint-Denis.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant au bail considéré reprenant cette modification.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 13 MAI 2004



LE DEPUTE-MAIRE  
*[Signature]*  
**René-Paul VICTORIA**

